

CORRIGÉ

B.E.P. « Métiers de la restauration et de l'hôtellerie »

E.P.3 : Environnement économique, juridique et social de l'entreprise hôtelière

	Barème	Points
1 ^{ère} partie : Statut juridique	9	
2 ^{ème} partie : Opérations commerciales	16	
3 ^{ème} partie : Droit social	9	
4 ^{ème} partie : Institutions judiciaires	6	
TOTAL	40	
NOTE	20	

Matériel autorisé

- Plan comptable hôtelier
- Calculatrice autonome sans imprimante

Code examen : 5133403	BREVET D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MÉTIERES DE LA RESTAURATION ET DE L'HÔTELLERIE	Session 2009
Durée : 01 h 00	Coefficient : 2	CORRIGÉ Page 1 sur 5

1ère partie : Statut juridique (9 points)

Document A (à rendre avec la copie)

1) Quelle est la raison sociale de l'entreprise ? 1 point

L'Enclave

2) Quel est son siège social ? 1 point

Route de Sedan, BP 51, 08000 Charleville Mézières

3) Que signifie le sigle SARL ? 2 points

Société À Responsabilité Limitée

4) Citez deux autres types de sociétés. (pas de sigle) 2 points

*Société anonyme
Société par Actions Simplifiée
Entreprise individuelle
Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée
1 point par société*

5) A quoi correspond le capital de 250 000 € ? 2 points

Le capital est la somme investie au départ de l'entreprise, ce sont les apports de départ.

6) Que signifie le sigle RCS ? 1 point

Registre du Commerce et des Sociétés.

Code examen : 5133403	BREVET D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MÉTIERS DE LA RESTAURATION ET DE L'HÔTELLERIE	Session 2009
Durée : 01 h 00	Coefficient : 2	CORRIGÉ
		Page 2 sur 5

2ème partie : Opérations commerciales (16 points)

Document B (à rendre avec la copie) TABLEAU DE COMPARAISON DES OFFRES

Eléments	Mobilier Moderne 13	Les Meubles pro	Gautier Meubles
P.U.H.T.	182.00	161.00	178.00
Total H.T.	3 640.00	3 220.00	3 560.00
Remise			
• taux	2 %	/	5 %
• montant	72.80	/	178.00
Net commercial	3 567.20		3 382.00
Escompte			
• taux	2 %	1 %	/
• montant	71.34	32.20	/
Net financier	3 495.86	3 187.80	
Frais de port	80.00	50.00	franco
Montant total de la commande	3 575.86	3 237.80	3 382.00
Délai de livraison	10 jours	15 jours	1 mois
Délai de garantie	1 an	6 mois	1 mois

15 points : 0.50 point par case complétée

Tenir compte de la logique des calculs si erreur dans un résultat

Choix du fournisseur : Les meubles pro (0,5 point) car c'est le moins cher et le plus rapide(0,5 pt)

accepter réponse logique par rapport aux calculs

Code examen : 5133403	BREVET D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MÉTIERS DE LA RESTAURATION ET DE L'HÔTELLERIE	Session 2009
Durée : 01 h 00	Coefficient : 2	CORRIGÉ
		Page 3 sur 5

3ème partie : Droit social (9 points)

Document C (à rendre avec la copie)

1) Quelle est la période de référence pour le calcul des congés payés ? 1 point

Du 1^{er} juin de l'année précédente au 31 mai de l'année en cours.

2) M. DURAND a été embauché le 1^{er} février 2009 en tant que cuisinier. A combien de jours de congés payés aura-t-il droit pour l'été 2009 ? Présentez vos calculs.

2 points

4 mois x 2.5 Jours = 10 jours

3) S'il prend une semaine en Juillet, combien lui restera-t-il de jours à prendre ? Présentez vos calculs. 2 points

*10 jours – 6 jours (juillet) = 4 jours
Il lui reste 4 jours.*

4) Mme ROSE travaille depuis 3 ans en tant que serveuse. A combien de semaines de congés payés a-t-elle droit ? Expliquez. 2 points

Elle a droit à 5 semaines de congés payés car elle a travaillé pendant toute la durée de la période de référence.

5) Expliquez la différence entre un jour ouvrable et un jour ouvré. 2 points

*Un jour ouvrable est un jour de la semaine du lundi au samedi.
Un jour ouvré est un jour réellement travaillé*

Code examen : 5133403	BREVET D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MÉTIERS DE LA RESTAURATION ET DE L'HÔTELLERIE	Session 2009
Durée : 01 h 00	Coefficient : 2	CORRIGÉ
		Page 4 sur 5

4ème partie : Institutions judiciaires (6 points)

Document D (à rendre avec la copie)

1) Dans le cas évoqué, que reproche-t-on au restaurateur ? 2 points

On lui reproche un manque d'hygiène, une absence de traçabilité de la viande bovine...

2) Pourquoi le tribunal correctionnel est-il compétent dans cette affaire ? 2 points

*Car il s'agit de délits. Infraction à la loi
Accepter toute réponse logique.*

3) A quelle juridiction appartient ce tribunal ? 1 point

Juridiction pénale.

4) Que risque le restaurateur ? 1 point

Il risque une amende de 2600.00 €.

CRDP CORRIGÉ

Code examen : 5133403	BREVET D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES MÉTIERS DE LA RESTAURATION ET DE L'HÔTELLERIE	Session 2009
Durée : 01 h 00	Coefficient : 2	CORRIGÉ
		Page 5 sur 5